



## Certificat Médical

Le code du sport impose la présentation préalable d'un certificat médical avant la délivrance d'une licence sportive :

- > Systématiquement pour toute première demande de licence (article L 231-2 du code du sport).
- > Annuellement pour tout compétiteur (« certificat datant de moins d'un an ») (article L 231-3 du code du sport).

Je soussigné, Docteur ....., certifie que

Mlle, Mme, M : .....

Ne présente aucune contre-indication à la pratique des activités physiques et sportives en particulier le floorball (dans le cas d'une première licence sportive).

Ne présente aucune contre-indication à la pratique du floorball en compétition.

J'estime tout de même nécessaire une consultation spécialisée en Médecine du Sport :

oui  non

Fait à : ....., le .... / .... / ....

Signature et cachet du médecin